

Lorient Habitat : la qualité de vie des salariés améliorée

« Cet accord s'est fait dans une logique de co-construction et non de négociations », explique Alain Lampson, directeur général de l'OPH, soutenu par Éric Dregoire, responsable CFDT, et Ronan Stephant, responsable CGT.

Un groupe de travail de dix salariés, appartenant à des branches différentes, s'est constitué en mars 2018, de façon à représenter le maximum de personnels et de représentants du personnel. Ce groupe s'est formé suite à une enquête sur les risques psychosociaux au travail.

Les différentes mesures de cet accord portent sur la meilleure gestion des situations de mal-être, un management responsable pour s'impliquer dans le bien-être d'une équipe, la ges-

tion de la pénibilité et de l'usure professionnelle, l'accompagnement des situations de handicap et des problèmes de santé ponctuels, une meilleu-

re communication sur la mobilité interne et la meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

